



COMMISSION NATIONALE
DES DROITS DE L'HOMME DE COTE D'IVOIRE

Termes de Références

**LE PRIX « DES DROITS DE L'HOMME »
DE LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME DE COTE D'IVOIRE
Edition 2017**

Thème :

« La protection des Droits de l'Enfant »

I - PRESENTATION DU PRIX DES DROITS DE L'HOMME

Contexte et justification

La Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI), est l'institution nationale en charge de la promotion, de la protection et de la défense des Droits de l'Homme sur toute l'étendue du territoire national.

Dans le cadre de son mandat de promotion, elle a pour mission de faire connaître, par divers moyens, les droits de l'Homme à tous les acteurs étatiques et non étatiques ainsi qu'aux populations.

La CNDHCI encourage dans ce sens, les personnes physiques ou morales, du secteur privé et public à adopter une approche « Droits de l'Homme » dans l'accomplissement de leurs missions respectives.

Dans cette optique, la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire a pris la décision d'instituer un prix national des Droits de l'Homme dénommé : **LE PRIX « DES DROITS DE L'HOMME » DE LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME DE COTE D'IVOIRE.**

Objectif :

Encourager l'ensemble des acteurs de la société ivoirienne à adopter une approche « Droits de l'Homme » dans l'accomplissement de leurs missions respectives.

Objectifs spécifiques :

- Définir un thème annuel des Droits de l'Homme ;
- Organiser une cérémonie de lancement du prix ;
- Mettre en place le jury ;
- Recevoir les dossiers de candidature ;
- Distinguer trois personnes morales ou physiques ;
- Multiplier les activités de promotion et de protection des Droits de l'Homme ;
- Susciter un intérêt dans la société ivoirienne pour les Droits de l'Homme.

Description du projet :

Le Prix « des Droits de l'Homme » de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI) est un prix honorifique décerné chaque année par la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire à trois personnes physiques ou morales s'étant distinguées en matière de promotion, de protection des Droits de l'Homme.

Un thème autour duquel les récompenses seront attribuées est fixé chaque année par la CNDHCI. Ce prix distingue : des actions exceptionnelles de la société civile dans la promotion, la protection et la défense des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire ; des actions de terrain et des projets portant la protection et la promotion effectives des Droits de l'Homme, dans l'esprit de l'ensemble des instruments juridiques nationaux et internationaux.

Cible :

En Côte d'Ivoire, plusieurs enfants sont souvent victimes de violations des Droits de l'Homme portant sur différents types de droits y compris le droit à la vie. Malheureusement, contrairement aux adultes qui ont la capacité de se défendre et de défendre leurs droits, les enfants restent totalement vulnérables à tout point de vue.

Malgré la ratification par le pays de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et l'existence d'un important dispositif juridique et institutionnel pour la protection de l'enfant, la situation des enfants reste très préoccupante (enfants assassinés, enfants utilisés pour des sacrifices rituels, enfants abandonnés, enfants malnutris, enfants excisées, enfants non scolarisés, enfants exposés à la drogue, enfants talibé, enfants maltraités, enfants stigmatisés et discriminés, enfants non déclarés à l'état civil, enfants violés, enfants en conflits avec la loi, enfants utilisés par le grand banditisme, enfants vendus, enfants victimes de trafic, enfants utilisés pour des travaux dangereux, enfants de la rue et dans les rues, enfants orphelins.....)

Plusieurs ONG et plusieurs personnes interviennent dans la promotion, la protection et la défense des droits de l'enfant en Côte d'Ivoire pour tenter d'améliorer la situation aux côtés de l'Etat et cela mérite d'être reconnu et encouragé à travers le prix des Droits de l'Homme 2017. Cela permettra assurément d'attirer l'attention sur la situation des enfants en Côte d'Ivoire.

Pour la présente édition, **la cible est l'ensemble des personnes physiques ou morales s'étant distinguées en matière de protection effective des droits de l'enfant.**

Critères de candidature

Pour faire acte de candidature, il faut être une personne physique ou morale œuvrant dans la protection des droits de l'enfant notamment ;

- L'intervention dans la prise en charge médicale, scolaire, sanitaire et nutritionnelle des enfants
- L'hébergement des enfants en difficulté
- L'octroi de matériels orthopédiques aux enfants en situation de handicap
- La contribution pour l'obtention d'extraits d'état civil aux profits des enfants
- La protection accordée aux enfants menacés de mort
- La protection accordée aux enfants exposés à des mauvais traitements

- La protection accordée aux enfants exposés à des travaux dangereux

Critères de sélection

La sélection se fera en tenant compte des critères de candidature et des conditions ci-après ;

- 1- La prise en compte des Droits de l'Homme dans les actions menées en faveur des enfants.
- 2- La portée desdites actions : leur étendue, leur durée, leur impact sur la situation des enfants
- 3- Les documents d'existence légale (du Ministère de l'intérieur ou du Préfet...)

Date

Le Prix des Droits de l'Homme est remis le **10 décembre** de chaque année, à l'occasion de la journée des Droits de l'Homme proclamée par les Nations Unies.